

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
04/04/2019

Dossier complet le :
04/04/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0118

1. Intitulé du projet

Création d'un parking avenue Louis Pasteur à Châteauneuf-du-Pape

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BOMPARD Jacques - Président de la CCPRO et maire d'ORANGE

RCS / SIRET

2 4 8 | 4 0 0 | 2 3 6 | 0 0 1 7 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Rubrique n° 41, - sous rubrique a	Création d'un parking communal pouvant accueillir un maximum de 85 véhicules, dont 4 places pour voitures électriques et 18 places qui pourront être équipées à terme de bornes de recharge pour véhicules électriques. A noter également la présence de 2 places de stationnement pour bus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau parking sera réalisé en lieu et place de l'ancienne piscine municipale de Châteauneuf-du-Pape, actuellement désaffectée, et également au droit d'une ancienne aire de jeux qui est utilisée actuellement pour du stationnement anarchique. Les travaux de démolition de l'ancienne piscine sont réalisés en dehors du présent projet, par un autre maître d'ouvrage (commune de Châteauneuf-du-Pape).

Ce projet correspond à la première phase du réaménagement global des espaces situés autour de la piscine désaffectée, des abords de la salle des fêtes et de la chapelle St Théodoric.

Cette réflexion à l'échelle globale a été précisée dans le cadre de l'étude préalable, réalisée par le cabinet d'étude Agence Paysage, et a notamment pour objectif de retrouver les lignes de force historiques du paysage en créant une cohérence d'ensemble à travers le paysage et en désenclavant la chapelle St Théodoric. Cette réflexion répond aux attentes des Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui ont été rencontrés dans le cadre de la préparation du projet.

Afin de répondre aux capacités financières de la commune, le projet d'aménagement global a été divisé en 3 phases successives. La première phase correspond à l'aménagement du parking en lieu et place de l'ancienne piscine. Les autres phases seront réalisées ultérieurement, en fonction des capacités financières de la commune.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce parking de 85 places aura pour objectif de :

- Désengorger le centre-ville des véhicules (véhicules légers et bus) en optimisant le stationnement à l'entrée du village,
- Valoriser la vue du château en créant une percée visuelle,
- Créer des liaisons piétonnes avec le centre du village et le château,
- Répondre aux besoins futurs en matière de stationnement électrique et ainsi favoriser la mobilité "verte",
- Retrouver les lignes de forces historiques du paysage communale,
- Favoriser la biodiversité par la création d'espaces verts (plantation d'espèces végétales locales, adaptation du projet en vue de la conservation du maximum d'espèces végétales présentes actuellement sur le site),
- Améliorer la gestion des eaux pluviales du secteur par la création de noues couplées à des ouvrages enterrés d'infiltration.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création du parking interviendront à partir du mois de juin 2019, dès que la plateforme définitive de l'aire de stationnement aura été rendue par la commune. La première étape consistera à mettre en place l'ensemble des réseaux liés au projet (réseaux secs et humides). Cette étape a une durée prévisionnelle de 2 mois.

La seconde étape consistera à réaliser les aménagements de surface du parking (enrobés colorés clair, stabilisé clair, béton désactivé, ...), la pose du mobilier urbain et les marquages. Cette phase aura une durée prévisionnelle de 3 mois (de septembre à novembre 2019).

La dernière étape consistera à réaliser les plantations du parking. La durée prévisionnelle est estimée à 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le parking sera utilisé principalement pour le stationnement des véhicules des locaux et des touristes souhaitant accéder au centre-ville et aux bâtiments historiques. Il permettra également d'accueillir les bus de visiteurs ainsi que des voitures électriques. Cela conduira donc au désengorgement des routes du centre-ville de la commune en favorisant la circulation des piétons.

Il est signalé que le parking sera divisé en 2 espaces de stationnement spécifiques, à savoir :

- Une aire de stationnement principale qui sera réalisée en enrobés colorés et qui permettra non seulement l'accueil des véhicules légers mais également celui des bus, des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des véhicules électriques,
- Une aire de stationnement "ponctuelle" qui sera réalisée en stabilisé renforcé clair et qui permettra, quand le besoin se fera ressentir, l'accueil d'un nombre plus important de véhicules légers.

De manière occasionnelle, le parking accueillera également des manifestations culturelles ou des marchés de producteurs locaux. Ces manifestations diverses seront installées au droit de l'aire de stationnement "ponctuelle".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de l'aire de stationnement principale :	- 1 970 m ² ,
- Surface de l'aire de stationnement ponctuelle :	- 2 260 m ² ,
- Nombre de places total :	- 85 places,
- Nombre de places électriques :	- 4 places,
- Nombre de places équipables à terme de bornes de recharge électriques :	- 18 places,
- Nombre de places PMR :	- 1 place,
- Nombre de quais bus :	- 2 quais,
- Volume total des noues/ouvrage souterrain d'infiltration :	- 221 m ³ .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Louis Pasteur
84 230 CHATEAUNEUF-DU-PAPE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 50 ' 5 " E Lat. 44 ° 3 ' 23 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection d'un monument historique : - Identifiant : I199BG -> Château de Châteauneuf-du-Pape, - Identifiant : I6ZMOO -> Chapelle Saint-Théodoric.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN inondation : 84DREAL20130070 - PPR Rhône révisé, - PPRT : Non.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive habitat : - FR9301590 - Le Rhône aval -> Distance au projet = 1,9 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monument historique classé : - Chapelle Saint-Théodoric - I6ZMO0 -> Distance au projet = 50 m, - Château de Châteauneuf-du-Pape - I199BG -> Distance au projet = 450 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira à aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur la plateforme actuelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les matériaux nécessaires aux revêtements de surface (enrobés et structure associé, stabilisé renforcé et structure associée) et aux talus seront amenés sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'état actuel du site présente un état écologique relativement pauvre. La création de nouveaux espaces verts avec des espèces végétales locales favorisera au contraire le développement de la biodiversité à l'échelle du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé à une distance de 1,9 km de la zone Natura 2000 la plus proche, il ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle à sensibilité particulière n'a été recensée au droit du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRN Inondation - 84DREAL20130070 - Rhône Aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa nature, le projet de création du parking n'engendrera aucun risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera principalement des déplacements liés aux transport des matériaux (revêtement de surface, espaces verts, ...) et engins de chantier. Ces déplacements seront ponctuels et complètement encadrés. En phase d'exploitation, le projet, en raison de sa nature, permettra de concentrer le stationnement des véhicules en entrée de la commune et réduira ainsi le trafic routier au droit du centre-ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier sera source de bruit. Néanmoins, dans le cadre de la consultation, les entreprises devront s'engager à utiliser des engins munis de dispositifs limitant l'émission de bruit. De plus, les entreprises seront tenues de respecter la réglementation légale en matière d'émission de bruit. En phase exploitation, le parking ne sera pas source de bruit en dehors de la circulation des véhicules légers. A noter que le projet est situé en bordure de l'avenue Louis Pasteur qui présente un trafic journalier important.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet sera source de vibrations ponctuelles. Ces dernières seront limitées au strict besoin du chantier. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source d'émission lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet conduira à la production ponctuelle de poussière. Cependant, dans le cadre de la consultation, les entreprises devront s'engager à utiliser des engins équipés de dispositifs limitant l'émission de fumées et de poussières.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne conduira à aucun nouveau rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création d'un ensemble de réseaux et infrastructures dédiés à la gestion des eaux pluviales permettra d'améliorer les conditions locales d'écoulement des eaux de ruissellement par rapport à l'état actuel. L'exutoire de ce réseau sera le réseau de gestion des eaux pluviales communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne produira aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source de production de déchets dangereux, inertes ou non dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologie et paysager. Néanmoins, il est rappelé que ce projet a notamment pour objectifs de mettre en valeur le patrimoine communal en valorisant la vue du château par la création d'une percée visuelle depuis le parking, en retrouvant les lignes de forces historiques du paysage communal et en désengorgeant le centre-ville de véhicules. En outre, ce projet est la première étape d'un aménagement d'ensemble qui permettra à terme de désenclaver et de mettre en valeur la chapelle Saint-Théodoric.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de nuisances sur les activités humaines. Cependant, de part l'offre de service proposée (place de stationnement, accueil de bus, ...), il conduira, à l'échelle locale, à une modification du stationnement et des modes de circulation (incitation au déplacement piéton).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de sa conception, le projet de parking a été construit de manière à limiter au maximum son impact sur l'environnement naturel, culturel et anthropique local. Aussi, la réflexion a conduit engagée a permis de prendre les mesures nécessaires en matière de développement durable du territoire, notamment de part :

- La conservation d'espèces végétales existantes actuellement sur le site,
- Le développement de la biodiversité,
- La mise en valeur du patrimoine culturel et historique local,
- L'amélioration des conditions d'écoulement des eaux de ruissellement,
- L'amélioration des conditions de circulation et d'accès au centre-ville,
- La proposition d'un accueil des véhicules électriques.

Ces axes de réflexions on fait l'objet de concertations avec les services et élus de la commune ainsi qu'avec les services culturels du département du Vaucluse (ABF).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En raison de la réflexion importante réalisée en amont du projet, des axes d'aménagement retenus et du contexte environnemental local, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire :

- Étude urbaine pour les aménagements des espaces publics aux abords de la salle des fêtes,
- Documents de la phase PRO validée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ORANGE

le, 22 / 02 / 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus